

LES PRÉCONISATIONS

La prévention collective reste à privilégier.

Au-delà de 85dB(A) le port des protecteurs est obligatoire.

Bouchons jetables, réutilisables ou moulés, casques auditifs :

- Atténuation des effets nuisibles du bruit sur l'ouïe
- Prévention de toute détérioration de l'audition

Pour qu'un protecteur individuel contre le bruit (PICB) joue un rôle, il faut :

- Le mettre avant d'entrer dans une zone bruyante
- Le porter durant toute la durée de l'exposition
- Le retirer seulement après être sorti de la zone bruyante
- L'utiliser et le conserver propre

En complément des dispositions générales relatives au suivi individuel de l'état de santé, le code du travail prévoit qu'un travailleur dont l'exposition au bruit dépasse **80 dB(A)** de niveau d'exposition quotidienne ou **135 dB(C)** de niveau de pression acoustique de crête, **peut bénéficier, à sa demande ou à celle du médecin du travail d'un examen audiométrique préventif.**

Cet examen a pour objectif le **diagnostic précoce de toute perte auditive** due au bruit et la préservation de la fonction auditive, lorsque l'évaluation et les mesurages révèlent un risque pour la santé du travailleur.

CONTACTS



05 55 77 65 63



contact@spsti23-87.fr



www.spsti2387.fr



spsti23-87



spsti2387



Santé & prévention
des risques professionnels

Prévenir les risques liés au bruit

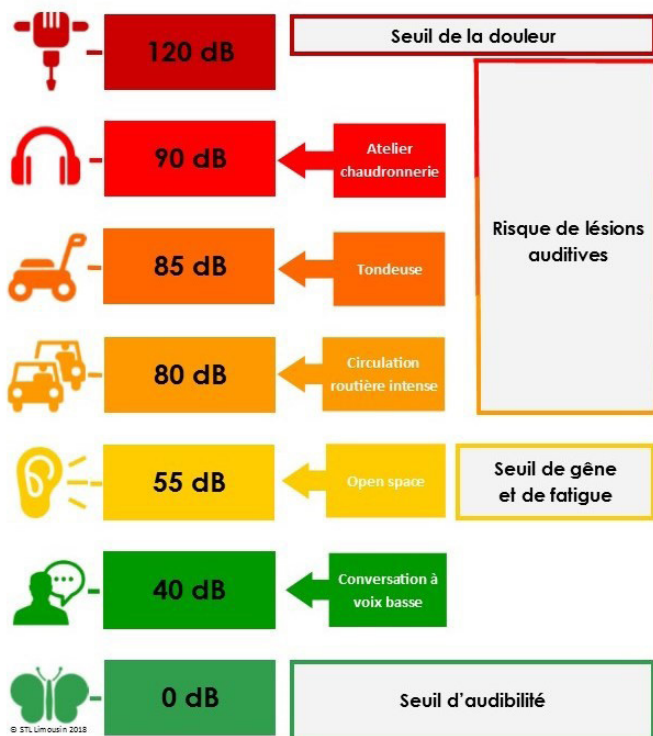


SPSTI 23-87 - février 2025 - Crédit image : Freepik

LES EFFETS DU BRUIT SUR LA SANTÉ

La surdité peut être reconnue comme maladie professionnelle : Tableau 42 du régime général.

L'ÉCHELLE DE BRUIT



L'intensité des sons est exprimée en décibels dans une échelle allant de 0 dB(A), seuil de l'audition humaine, à environ 120 dB(A), limite supérieure des bruits usuels de notre environnement.

Le bruit peut occasionner des lésions irréversibles. C'est la 4^{ème} cause de maladie professionnelle en France.

Effets auditifs

- Perte d'audition
- Fatigue auditive
- Acouphènes
- Entrave à la communication

Effets psychologiques

- Stress
- Anxiété
- Fatigue
- Baisse de l'attention et de la concentration au-delà de 55 dB(A)

Bruit et grossesse

Potentiellement dangereux pour l'ouïe du fœtus dans le dernier trimestre de grossesse (basses fréquences uniquement).

Effets physiologiques

- Production d'adrénaline
- Troubles du sommeil
- Augmentation du rythme cardiaque et respiratoire, de la tension artérielle

Gêne sociale

- Isolement
- Irritabilité dans le cadre professionnel et familial

L'employeur doit évaluer les niveaux de bruit auxquels les travailleurs sont exposés afin de déterminer leur exposition sonore quotidienne (Art. R-4431-2 du code du travail)